



## **COMPTE-RENDU**

Séance de Conseil Municipal du mercredi 10 mars 2021 à 19 h00



**Date de la convocation** : 05 mars 2021, affichée le jour même

**Étaient présents** : CAZENEUVE Daniel, PRIAM Jean-Marc, JUNCA Marie-Claire, LARTIGAU Michel, MAUPIN Hélène, HERITIER Marlène, LAMAGNERE Bernard, LUIS Carlos, GINGALI Antonio, COLAS Marie-Laure, BARBERAN Céline, LAMARQUE Richard, LEGLIZE Philippe.

**Absente excusée** : Mme LALANNE Aurélie  
Mme RICHARD Christine (**pouvoir à Mr PRIAM Jean-Marc**)

**Absents** : Néant

**Secrétaire de séance** : Mr LUIS Carlos

**DÉBUT DE SÉANCE** : 19 h 08

### **Ordre du jour** :

- Désignation du secrétaire de séance ;
- Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 janvier 2021 ;
- Compte Administratif 2020 budgets principal et annexes ;
- Compte de Gestion 2020 budgets principal et annexes ;
- Affectation des résultats 2020 budgets principal et annexes ;
- Convention avec l'Établissement Thermal de Préchacq-les-Bains et l'Office National des Forêts (ONF) ;
- SYDEC – Extension du réseau d'éclairage public ;
- Demande de subvention ;
- Règlement et tarifs du Columbarium ;
- Tarifs d'occupation du domaine public ;
- Questions diverses.

oOo

#### **Désignation du secrétaire de séance** :

Mr Carlos LUIS se porte candidat et est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

#### **Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 janvier 2021** :

Monsieur le Maire Daniel CAZENEUVE demande l'approbation du compte-rendu de la réunion du 27 janvier 2021 à l'assemblée.

**VOTE** : 14 voix POUR (dont 1 pouvoir), 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.



## **COMPTE-RENDU**

Séance de Conseil Municipal du mercredi 10 mars 2021 à 19 h00



### **Compte Administratif 2020 budgets principal et annexes :**

Le conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc Priam, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, Monsieur le Maire Daniel Cazeneuve s'étant retiré au moment du vote, vote le Compte Administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

#### **Investissement**

Dépenses	Prévu :	325 465,01
	Réalisé :	169 394,66
	Reste à réaliser :	35 567,22
Recettes	Prévu :	325 465,01
	Réalisé :	159 357,84
	Reste à réaliser :	61 943,00

#### **Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	702 173,00
	Réalisé :	540 892,06
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	702 173,00
	Réalisé :	791 080,71
	Reste à réaliser :	0,00

#### **Résultat de clôture de l'exercice :**

Investissement :	-10 036,82
Fonctionnement :	250 188,65
Résultat global :	240 151,83

**VOTE : 13 voix POUR (dont 1 pouvoir), 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.**



## COMPTE-RENDU

Séance de Conseil Municipal du mercredi 10 mars 2021 à 19 h00



Le conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc Priam, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, Monsieur le Maire Daniel Cazeneuve s'étant retiré au moment du vote, vote le Compte Administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

### Investissement

Dépenses	Prévu :	0,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	0,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

### Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	15 780,00
	Réalisé :	11 883,60
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	15 780,00
	Réalisé :	15 803,16
	Reste à réaliser :	0,00

### Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	0,00
Fonctionnement :	3 919,56
Résultat global :	3 919,56

**VOTE : 13 voix POUR (dont 1 pouvoir), 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.**

### Compte de Gestion 2020 budgets principal et annexes :

Monsieur le Maire Daniel Cazeneuve expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par la Comptable Madame Moriceau à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire Daniel Cazeneuve le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote des membres du Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.



## COMPTE-RENDU

Séance de Conseil Municipal du mercredi 10 mars 2021 à 19 h00




Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir délibéré, vote le compte de gestion 2020 budget principal commune de Préchacq-les-Bains, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

**VOTE : 14 voix POUR (dont 1 pouvoir), 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.**

 Affectation des résultats 2020 budgets principal et annexes :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de :	11 860,60
- Un excédent reporté de :	15 780,16
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	3 919,56
- Un déficit d'investissement de :	0,00
- Un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	0,00

**DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCEDENT	3 919,56
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0,00
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	3 919,56
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	0,00

**VOTE : 14 voix POUR (dont 1 pouvoir), 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.**



## **COMPTE-RENDU**

Séance de Conseil Municipal du mercredi 10 mars 2021 à 19 h00



Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,


**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	165 443,88
- Un excédent reporté de :	84 744,77
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	3 919,56
- Un déficit d'investissement de :	10 036,82
- Un excédent des restes à réaliser de :	26 375,78
Soit un excédent de financement de :	16 338,96

**DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCEDENT	250 188,65
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0,00
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	250 188,65
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	10 036,82

**VOTE : 14 voix POUR (dont 1 pouvoir), 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.**

 Convention en l'Établissement Thermal de Préchacq-les-Bains et l'Office National des Forêts (ONF) :

Monsieur le Maire présente la demande de l'Établissement Thermal de Préchacq-les-Bains de créer une canalisation de rejet d'Eau Minérale (EMN) dans le canal de l'Adour.  
Cette canalisation passerait sur des parcelles forestières communales.  
Monsieur le Maire précise qu'après réunion de présentation du projet avec l'Office National des Forêts, celui-ci émettrait un avis favorable à la demande.

Monsieur le Maire souhaite recueillir l'avis du Conseil Municipal sur ce projet.

Après délibérations, le Conseil Municipal décide donner son accord de principe sur le projet et autorise l'Établissement Thermal de Préchacq-les-Bains à poursuivre la montée de son dossier.

**VOTE : 14 voix POUR (dont 1 pouvoir), 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.**



## **COMPTE-RENDU**

Séance de Conseil Municipal du mercredi 10 mars 2021 à 19 h00



### **✚ SYDEC – Extension du réseau d'éclairage public :**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le plan de financement proposé par le Syndicat d'Équipement des Communes des Landes (SYDEC) pour l'extension du réseau d'éclairage public à prévoir sur la Route de Soubole (Affaire SYDEC n°049536)

Le plan de financement des travaux se décompose comme suit :

- Rallongement de la buse pour mise en sécurité devant l'armoire de commande de l'éclairage public ;
- Mise en place d'une tête de sécurité ;
- Fourniture, pose et raccordement d'une lanterne TECEO LED 50 W de la marque COMATELEC.

Montant estimatif TTC	1 927 €
TVA pré financée par le SYDEC	302 €
Montant HT	1 625 €
Subvention apportées par :	
SYDEC	894 €
<b>COLLECTIVITE</b>	<b>731 €</b>

Après délibérations, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le plan de financement proposé par le SYDEC, en réglant 731 € sr les fonds propres de la commune
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre attache auprès du SYDEC pour mettre en place ce projet et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**VOTE : 12 voix POUR (dont 1 pouvoir), 0 voix CONTRE, 2 ABSTENTIONS.**

### **✚ Demande de subventions :**

Monsieur le Maire présente la demande de subvention que nous avons reçue de l'association « AFM Téléthon » pour l'année 2021.

Monsieur le Maire précise que, les années précédentes, la Commune ne versait pas de subvention car elle s'associait avec la Commune de Louer pour l'organisation de manifestations destinées à récolter des fonds. Or cette année, dans le contexte sanitaire que nous connaissons, rien n'a pu être organisé.

Après délibérations, le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'association « AFM Téléthon » une subvention d'un montant de 200 € et autorise Monsieur le Maire à procéder aux démarches afférentes au versement de cette subvention, qui sera imputée au budget communal principal à l'article 6574.

**VOTE : 13 voix POUR (dont 1 pouvoir), 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION.**



## **COMPTE-RENDU**

Séance de Conseil Municipal du mercredi 10 mars 2021 à 19 h00



Monsieur le Maire présente la demande de subvention que nous avons reçue de l'Association Départementale des Conjointes Survivants des Landes pour l'année 2021.

Après délibérations, le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'Association Départementale des Conjointes Survivants des Landes une subvention d'un montant de 50 € et autorise Monsieur le Maire à procéder aux démarches afférentes au versement de cette subvention, qui sera imputée au budget communal principal à l'article 6574.

**VOTE : 13 voix POUR (dont 1 pouvoir), 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION.**

Monsieur le Maire présente la demande de subvention que nous avons reçue de l'Association Départementale des Restaurants du cœur des Landes pour l'année 2021.

L'association précise que sur la période 2018/2019, 38 Préchacquois ont été accueillis et 3 914 repas leur ont été distribués. Elle sollicite donc une subvention d'un montant de 225 €

Après délibérations, le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'Association Départementale des Restaurants du cœur des Landes une subvention d'un montant de 225 € et autorise Monsieur le Maire à procéder aux démarches afférentes au versement de cette subvention, qui sera imputée au budget communal principal à l'article 6574.

**VOTE : 13 voix POUR (dont 1 pouvoir), 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION.**

### Règlement et tarifs du Columbarium :

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23/11/2010 portant création du columbarium dans le cimetière de Préchacq-les-Bains,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18/05/2011 fixant les droits de concessions et redevances à compter du 01/06/2011,

Vu l'arrêté de Monsieur le Maire portant modification du règlement du columbarium et du jardin du souvenir en date du 10/03/2021,

Monsieur le Maire rappelle que si les cases n'ont pas fait l'objet de concessions, le dépôt d'une urne dans une case déterminée par l'administration communale est possible à titre provisoire pour une durée d'un an maximum.

Monsieur le Maire propose de fixer une taxe au dépôt provisoire d'une urne dans une case du columbarium. Le montant de cette taxe ne sera pas proratisé même si le temps dévolu au dépôt de l'urne est inférieur à un an.

Après délibérations, le Conseil Municipal décide de fixer la taxe au dépôt provisoire d'une urne dans une case du columbarium à 100 €.

**VOTE : 14 voix POUR (dont 1 pouvoir), 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.**



## COMPTE-RENDU

Séance de Conseil Municipal du mercredi 10 mars 2021 à 19 h00



### Tarifs d'occupation du domaine public :

Le Conseil Municipal souhaite instaurer un tarif d'occupation du domaine public pour l'installation occasionnelle d'artisans et de commerçants sur le domaine public communal.

Après délibérations, le Conseil Municipal décide de fixer la redevance à 5 € par an et par commerçant ou artisan.

**VOTE : 14 voix POUR (dont 1 pouvoir), 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.**

### Questions diverses :

Monsieur le Maire laisse la parole à Mme Maupin Hélène concernant une demande de formation « La petite Ourse » de la part d'Heidi RENAULT, une formation à l'astronomie. Mme Renault demande à l'ensemble du conseil municipal de financer cette formation, de l'ordre de 363 € et de l'autoriser à la faire sur son temps de travail.

Monsieur le Maire nous présente un devis du Pont du Gravier à 9240 € TTC. A ce montant, il va y avoir des subventions et la part communale s'élèvera à 30 % de ces subventions. A ce jour, il faut faire l'étude.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un devis d'une nouvelle remorque pour les employés communaux. La remorque actuelle n'est plus aux normes, et plusieurs réparations sont à faire (électricité, système de freinage...); les employés communaux ne peuvent pas l'utiliser pour transporter le tracteur tondeuse par rapport au poids en charge.

Le devis d'un montant de 2713,47 € HT présente une remorque de 1300 kg composée d'un plateau, de ridelles amovibles de 20 cm, d'une rampe à l'arrière, d'un vérin à gaz, jeu de ridelles grillagée de 80 cm, carte grise et immatriculation comprises.

Monsieur le Maire laisse la parole à monsieur Gingali Antonio concernant Promat. Suite à la vérification annuelle du matériel de remplacement selon le marché des groupements de commandes du centre de gestion de Mont-de-Marsan. La commune a du matériel à remplacer : extracteurs à eau 6 litres, extracteurs CO2 - 2 kg, nous avons des autocollants à mettre en place, des pictogrammes. Monsieur Gingali Antonio nous présente un devis de 502,46 HT. Vu par rapport au marché, on se doit de faire ces remplacements sur la partie extinction afin de se mettre aux normes.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire propose à chacun des Conseillers de s'exprimer.

Monsieur Lartigau Michel demande si le repérage de l'élagage a commencé dans la commune. Monsieur Priam Jean-Marc informe l'assemblée qu'un tour de commune a été fait, et que la Société PIXEL doit aussi faire le repérage dans la commune.





## COMPTE-RENDU

Séance de Conseil Municipal du mercredi 10 mars 2021 à 19 h00



Monsieur Luiz Carlos demande qui doit payer la digue du Louts. Monsieur le Maire l'informe que c'est de l'ordre du privé.

Monsieur Luiz Carlos demande où en est le curage des fossés. Monsieur Priam Jean-Marc informe que la société a stoppé pour le moment car elle avait un marché pour la digue sur Saint-Jean-de-Lier dont les travaux ont débuté. Il reviendra à Préchacq ensuite.

Monsieur Lamagnère Bernard informe l'assemblée sur le fait qu'une personne dont l'enfant est à l'école à Préchacq a reçu un courrier dans le cartable disant que son enfant avait rayé des carreaux à l'école.

Madame Barberan Céline signale qu'elle avait envoyé un mail la semaine passée, en tant que membre du bureau des Canaris de Préchacq, sur le fait d'utiliser l'ancien terrain de basket pour les jeunes licenciés puisque le city est hors d'usage. Elle n'a pas eu de réponse.

Par mesure de sécurité, l'idée est d'utiliser la cour de l'école.

Concernant le city, l'expert est repassé ce mercredi et un deuxième compte-rendu doit nous être envoyé.

Madame Barberan Céline demande à Monsieur le Maire la possibilité de faire un vide-grenier, car ce week-end il y en a un à Buglose. Est-ce que la législation a changé au sujet des manifestations ?

Pas de changement à ce sujet.

Est-ce que les associations ne pourraient pas toutes se regrouper afin de faire quelque chose, toujours par rapport au protocole sanitaire, avec un cahier des charges scrupuleusement défini, un règlement à respecter. Aujourd'hui les gens s'ennuient.

Madame Junca Marie-Claire demande où en sont les démarches sur les loyers communaux. Est-ce que ça avance ? Nous en avons déjà parlé au dernier conseil et rien n'avait été fait.

Madame Junca Marie-Claire demande où en est l'exonération du loyer de la coiffeuse de Préchacq pour le mois de novembre 2020 ? Demande faite au conseil début décembre ; Cette demande est toujours en attente de réponse auprès de la préfecture.

Madame Junca Marie-Claire demande si les élections prévues cette année sont maintenues, le 13 et 20 juin 2021. Y a-t-il une information à faire passer pour les inscriptions sur les listes électorales ? Les inscriptions doivent se faire au plus tard le 6<sup>ème</sup> vendredi précédent le 1<sup>er</sup> tour du scrutin, soit le 07 mai 2021 jusqu'à minuit. Une information via Panneau Pocket sera faite.

Madame Maupin Hélène demande l'avis de l'assemblée sur le fait du lavage des serpillères et toutes les lavettes des salles dont les employées communales se ramènent chez elle pour les laver. La solution est d'acheter un petit lave-linge.

Monsieur Gingali Antonio, référent au Sietom de Chalosse, demande à Monsieur le Maire s'il existe un plan de situation sur tous les containers poubelles de la commune. Il faut savoir que les pesées



## COMPTE-RENDU

Séance de Conseil Municipal du mercredi 10 mars 2021 à 19 h00



des containers se font à chaque rentrée sur le Sietom. Les containers comportent des bouchons et que si ces bouchons sont ouverts, lorsqu'il pleut, l'eau rentre dans le container et nous payons donc cette eau dans le container. Il rappelle qu'en 2021 nous avons une taxe d'ordures ménagères de 2€ par tonne et par habitants, le Sietom va augmenter le tarif à 3€, cette augmentation vient en particulier du centre d'enfouissement.

Monsieur Priam Jean-Marc signale que sur le compte rendu 2020 du Sietom, la commune ne fait pas partie des bonnes communes par rapport au tri sélectif.

Madame Héritier Marlène informe l'assemblée sur le fait que la commission communication a pris beaucoup de retard sur la distribution du Petit Préchacquois, suite aux péripéties de l'imprimante de la mairie. Elle informe que des administrés se sont posés la question pourquoi la distribution a-t-elle été faite par une employée communale et que ce ne sont pas les conseillers municipaux. La commission communication devait prévoir la distribution avec les conseillers afin de remettre ce journal en main propre mais le retard était tel que la commission a demandé de déployer un employé communal.

Madame Junca Marie-Claire en profite pour informer l'assemblée du retour positif sur le journal du Petit Préchacquois suite à des messages reçus.

Monsieur Priam Jean-Marc informe l'assemblée qu'il a contacté 3 entreprises pour la réfection du toit de l'église.

Monsieur Priam Jean-Marc demande à Madame Colas Marie-Laure, suite à une réunion RPI où elle était présente, ce qui s'est dit à cette réunion, car pas de petit compte-rendu de fait. Madame Marie-Laure Colas l'informe qu'elle vient de recevoir ce jour le compte-rendu du RPI.

Monsieur Priam Jean-Marc demande à la commission sociale s'il y a possibilité de se réunir afin de savoir ce qu'il y a faire auprès de certains administrés.

Madame Junca Marie-Claire prend la parole pour dire qu'elle est entièrement d'accord avec monsieur Priam Jean-Marc ; c'est quelque chose qui la chagrine car en effet hormis les paquets de Noël, rien n'a été fait : pour le 1<sup>er</sup> confinement, le 2<sup>ème</sup>, la canicule de cet été. Elle informe l'assemblée qu'elle a quelques idées à soumettre, mais elle n'est pas seule à s'en occuper. La commission est un groupe de 5 personnes et Madame Junca Marie-Claire a besoin de tout le monde. A ce jour, nous n'avons pas l'autorisation de nous regrouper avec les bénévoles de l'association à cause de la pandémie, nous devons agir seuls, nous devons nous serrer les coudes et faire en sorte de bouger, de s'investir auprès de nos administrés. Un contact, un coup de téléphone... il faut faire bouger cette commission. Aujourd'hui on subit le Covid-19.

Madame Barberan Céline demande si on ne pourrait pas distribuer un brin de muguet à nos plus de 75 ans pour le 1<sup>er</sup> mai.

**FIN DE SÉANCE : 22 h 30**